

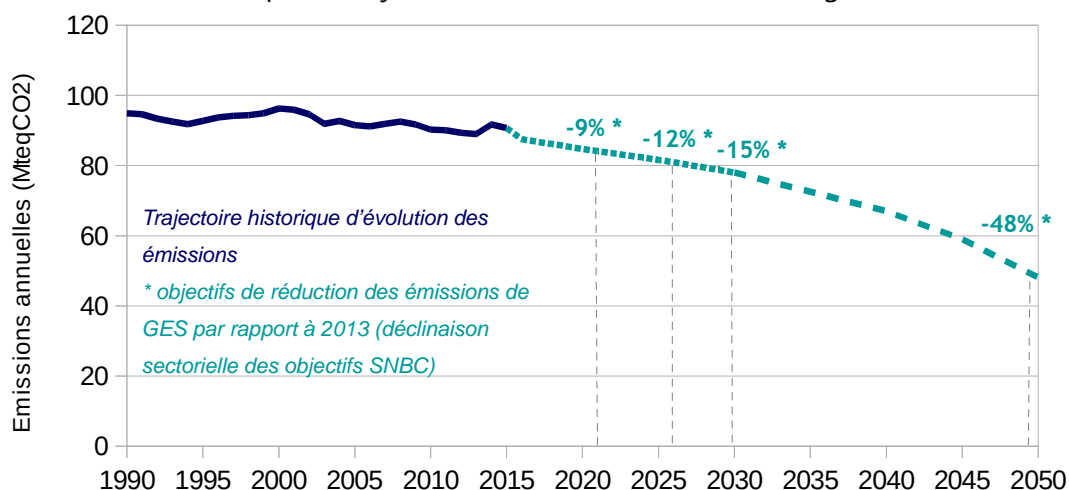
Le secteur agricole est confronté à des enjeux forts et multiples : sécurité alimentaire, santé publique, paysages, environnement et ressources naturelles, emploi et économie, énergie et bio-économie... Avec une forte demande alimentaire, à laquelle s'ajoute une demande non alimentaire en hausse en lien avec le développement de la bio-économie (et donc des produits bio-sourcés) dans tous les secteurs, la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture est en conséquence un sujet complexe, mais est également source d'opportunités.

CHIFFRES CLÉS

- **20% des émissions nettes anthropiques** totales françaises pour l'agriculture (*chiffres 2015*).
- **2%** des émissions nationales sont également liées aux changements d'usage des sols.
- Ces émissions sont à **40%** du protoxyde d'azote (N_2O), liées à la fois aux effluents d'élevage et à la fertilisation des sols, et à **46%** du méthane (CH_4), principalement dues à l'élevage.
- Les consommations d'énergie sur les exploitations représentent **12%** des émissions du secteur.
- En France, les surfaces agricoles représentent environ la moitié du territoire, et le pays détient le premier cheptel bovin de l'Union Européenne.

OBJECTIFS

Historique et trajectoire des émissions de GES - Agriculture



- **2021 et 2026** sont les années médianes des 2^{ème} et 3^{ème} budgets carbone, ainsi que des références réglementaires pour les PCAET
- **2030** est une référence internationale, européenne et nationale majeure
- **2050** est une référence internationale et européenne, et l'horizon visé par la SNBC

Les systèmes agricoles doivent à la fois anticiper et prendre en compte les effets du changement climatique (adaptation), et contribuer à la réduction des émissions (atténuation). L'agro-écologie est une manière de prendre en compte tous ces défis, en créant dès maintenant des systèmes résilients, créateurs d'emplois, producteurs d'une alimentation de qualité et respectueux des systèmes naturels. Une agriculture orientée vers l'agro-écologie consiste notamment en l'optimisation de l'usage d'intrants (engrais, pesticides...), la diversification des cultures, la couverture des sols pour le maintien de la matière organique, le développement de productions à forte valeur ajoutée, ou encore l'amélioration des performances de l'élevage (ajustement des rations, préservation des prairies).

Objectifs nationaux et dispositions réglementaires

- Avoir au moins **50 % des exploitations** françaises engagées vers l'**agro-écologie d'ici à 2025**¹
- Améliorer la **performance énergétique** des exploitations agricoles (notamment via la production d'énergies renouvelables sur les exploitations)².
- Développer la production de **protéines végétales** qui permettent notamment de réduire la consommation globale d'azote, donc d'alléger la consommation d'énergie fossile et de limiter les émissions de gaz à effet de serre³.

Recommandations de la SNBC

- Amplifier la mise en œuvre du **projet agro-écologique** en agissant en particulier sur :
 - l'augmentation de la durée des rotations, la diversification culturale et le développement des légumineuses ;
 - le développement de **l'agroforesterie**, des haies, et la préservation des prairies permanentes ;
 - la couverture des sols et l'augmentation du taux de matière organique dans les sols ;
 - l'autonomie protéique et l'ajustement des rations animales ;
 - les performances énergétiques des exploitations.
- Optimiser le **cycle de l'azote**, avec un gain escompté de 30 unités d'azote minéral par hectare en 2035 par rapport au 80kgN/ha environ observés en 2010.
- Effectuer un meilleur suivi des impacts (GES, impacts économiques liés au changement de pratiques).
- **Valoriser les co-bénéfices** engendrés par les systèmes agro-écologiques : qualité des eaux préservée, diversité des milieux favorisant la biodiversité, amélioration de la vie des sols... Ces facteurs améliorent la capacité de résilience des systèmes aux changements climatiques, et assurent ainsi une protection de l'emploi et de la production agricole.
- Enrayer la disparition des terres agricoles, par une gestion durable des espaces [Voir aussi encadré "Artificialisation des terres agricoles"]

1 Loi d'avenir pour l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt

2 Plan de compétitivité et d'adaptation des installations agricoles 2014-2020

3 Plan protéines végétales pour la France 2014-2020

Actions possibles pour les collectivités

- Promouvoir et soutenir les **projets s'inscrivant dans une démarche d'agro-écologie**, notamment via le **Programme de développement rural régional**. Cela peut être notamment fait par le lancement d'appels à projet pour des MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques), qui sont des mesures volontaires sur 5 ans pour lesquelles les acteurs retenus par la Région disposent d'un accompagnement et de financements (européens, nationaux et des collectivités ou Agences de l'eau selon les projets). A titre d'exemple, les MAEC systèmes permettent d'accompagner des changements durables de pratiques sur toute une exploitation notamment de la diversification de cultures et des réduction d'intrants azotés. Cela peut aussi être fait par la mobilisation d'aides à l'investissement dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations.
- Réaliser un **diagnostic** des consommations d'énergie, des émissions de GES et des polluants atmosphériques du secteur agricole au niveau du territoire : l'outil ClimAgri® a été conçu dans ce but et permet également de mobiliser les acteurs du territoire et d'établir un plan d'action.
- Promouvoir des **techniques de production adaptées au changement climatique** : les chambres d'agriculture du Grand Ouest portent par exemple l'Observatoire régional sur l'agriculture et le changement climatique (ORACLE) en Poitou-Charentes, et le département de l'Eure a créé un réseau pour identifier les meilleures voies d'adaptation pour l'agriculture et la forêt.
- Valoriser les **retours d'expérience locaux** : essais d'agriculteurs concernant des pratiques de cultures et d'élevages modifiées pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques, et moins émettrices en GES, ainsi que le travail de sélection de semences ou de variétés plus adaptées aux évolutions du climat.
- Relayer les dispositifs d'information et de suivi (tels que l'inventaire des sols en France proposé par le Groupement d'Intérêt Scientifique Sol (GIS Sol)) pouvant être utiles aux changements de pratiques (meilleure connaissance des sols, de l'évolution du climat, des variétés de plantes,...).
- Relayer l'initiative « **4 pour 1000** » qui promeut des actions permettant de maintenir ou d'améliorer la teneur en carbone des sols, dans un double but d'amélioration de la productivité des sols et de contribution à l'atténuation du changement climatique.

* Artificialisation des terres agricoles, et conflits d'usages

Entre 2006 et 2014, la France a perdu en moyenne 60 000 hectares par an de terres agricoles et espaces naturels. Afin d'enrayer cette tendance, des modes de valorisation innovants peuvent notamment être appliqués aux espaces agricoles en déprise, avec une gestion durable des ressources, et pour des usages multiples (alimentation, énergie, matériaux, chimie...) à forte valeur ajoutée.

Actions possibles pour les collectivités :

- > Créer des zones agricoles protégées (ZAP), outil foncier de préservation des terres agricoles, possible à l'échelon de la commune.
- > Créer des périmètres de protection des espaces naturels et péri-urbains (PAEN) au niveau départemental. Cet outil foncier et de projet permet de favoriser une zone agricole ou forestière, et soutenir des mesures d'adaptation aux changements climatiques.
- > L'observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers (OENAF) mis en place par le Ministère en charge de l'agriculture peut être une base intéressante pour la gestion et le suivi des consommations des sols.

PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX LIÉS À L'ALIMENTATION

Au regard des estimations de croissance démographique (70 M d'habitants en 2050 selon l'INSEE, soit 9,3 millions de plus qu'en 2005), continuer à répondre à la demande alimentaire, sa fonction première, sera un enjeu de plus en plus fort pour le secteur agricole. Afin d'alléger la pression sur les systèmes et pour contribuer à réduire les émissions du secteur, une attention particulière doit être portée à l'efficacité de l'ensemble de la chaîne de vie des produits alimentaires (gaspillage, emballages, transports...). Une modification des habitudes alimentaires allant dans le sens des repères de consommation alimentaire publiés par l'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire l'alimentation, de l'environnement et du travail) serait aussi bénéfique.

Objectifs nationaux et dispositions réglementaires

- **Repères de consommations alimentaires** de l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) :
 - ▶ grande place donnée aux légumineuses, céréales complètes, légumes et fruits,
 - ▶ nécessité de limiter la consommation des viandes (hors volaille).
- Réduire de **-50%** le gaspillage alimentaire d'ici à 2025⁴ [Voir aussi la fiche déchets],
- Développer les circuits courts et privilégier les achats de proximité, notamment pour la restauration collective⁵⁶.

Recommandations de la SNBC

- Renforcer la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.
- Promouvoir auprès des consommateurs, via des campagnes d'information et d'éducation, les principes d'une **alimentation diversifiée, locale** (notamment les circuits de proximité), **de saison, de qualité** (IGP : Indication Géographique Protégée).
- Promouvoir les **légumineuses** dans l'alimentation humaine.

Actions possibles pour les collectivités

- Soutenir le développement des **circuits de proximité** (en étant vigilant quant à leur bilan GES) et promouvoir les filières locales (marchés de producteurs, AMAPs...),
- Assurer un approvisionnement de la **restauration collective** (scolaire, EHPAD, hôpitaux, administrations, restaurants d'entreprises) en produits locaux, de saison et sobres en GES, par exemple par la mise en place de quotas (ex: minimum 50% de produits locaux et biologiques) et de critères de notation dédiés dans les marchés publics.
- Sensibiliser au gaspillage alimentaire par des actions en restauration collective.
- Informer sur les repères de consommations alimentaires de l'ANSES.

4 - Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire

5 - Haut Conseil de Santé Publique

6 - Programme National pour l'Alimentation (article L1-II du code rural et de la pêche maritime)

ANTICIPER LES EFFETS CROISÉS AVEC LA BIO-ÉCONOMIE ET LES ENR

Le développement de la bio-économie engendre une demande croissante en produits biosourcés pour des besoins non alimentaires, représentant ainsi une opportunité de développement du secteur agricole, mais nécessite néanmoins de veiller à ne pas entrer en concurrence avec la chaîne alimentaire, et avec les besoins en biomasse des pratiques agricoles. L'usage de combustibles renouvelables en substitution de combustibles fossiles, et de matériaux biosourcés en substitution de matériaux plus émissifs permettra des bénéfices globaux en termes de réduction des émissions de GES des secteurs.

Objectifs nationaux

- Soutenir le développement de la filière énergétique biomasse pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de **32 % d'énergies renouvelables** à l'horizon 2030.
- Développer **1000 méthaniseurs** à la ferme en France d'ici 2020 (Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote - mars 2013).
- Intégrer **10% de carburants renouvelables** dans le mix de carburants d'ici 2020 (Commission européenne), notamment en développant les biocarburants, en donnant la priorité aux biocarburants avancés, produits à partir de biomasse non alimentaire (3,4 % en 2023 pour l'essence et 2,3 % pour le gazole).
- Permettre l'émergence de filières énergétiques à base de ressources agricoles (avec la mobilisation des résidus de cultures, les cultures intermédiaires à vocation énergétique ou encore les cultures pérennes et le bois hors forêt) qui bénéficient aux territoires, tout en garantissant la fertilité des sols, et le développement (Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse).

Recommandations de la SNBC

- Valoriser la biomasse dans les fermes, issue de la diversification des productions et de la valorisation des produits de l'agroforesterie.
- Déployer la **méthanisation** à hauteur de 40% des déjections animales maîtrisables.
- Contribuer à approvisionner les filières énergie, matériaux et chimie verte, dans le respect des filières existantes et des équilibres des systèmes de production, comme décliné dans la Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse.
- Déployer des outils d'**observation** englobant l'ensemble des ressources en biomasse (agricoles mais aussi forestières, industrielles et urbaines)
- Encourager le recours aux intercultures, la mobilisation des résidus de culture non nécessaires au maintien de la qualité agronomique des sols et à l'alimentation animale ainsi que les cultures à faible intensité carbone, et plus généralement à faible intensité en intrants.

Actions possibles pour les collectivités

- Réaliser un **diagnostic des gisements** de son territoire en déchets et résidus agricoles et forestiers pour des projets de méthanisation. Les schémas régionaux biomasse (SRB) doivent contenir un rapport d'analyse de la situation régionale (y compris des politiques publiques) en matière de mobilisation de la biomasse, ainsi qu'un document d'orientation.
- Animer localement les acteurs potentiels de la filière méthanisation afin de faciliter l'émergence de projets, procurer une information sur les dispositifs de soutien existants (ADEME, BP-Financements,...), et développer ses propres soutiens locaux.
- S'appuyer sur le Fonds Déchets de l'Ademe pour soutenir des projets de méthanisation agricole, ainsi que sur le Fonds Chaleur pour financer des projets de production et de distribution de chaleur issue de sources renouvelables.

* **Produits bio-sourcés** : produits industriels non alimentaires obtenus à partir de matières premières renouvelables issues de la biomasse (végétaux, notamment).

* **Effet de substitution** : réduction d'émissions permise par la substitution de produits biosourcés à des produits dont la production ou l'usage est fortement émetteur de GES.